

Compte-Rendu
Atelier Déplacements – transports - stationnement
Lundi 30 Janvier 2017

Présents :

<p><u>Elus municipaux :</u></p> <p>FOURNIER A., 3^{ième} Adjoint La Goutelle</p> <p>LABONNE M. J., 1^{ière} adjointe La Goutelle</p> <p>MOUTARDE J., Conseillère Municipale</p> <p>CHOMETTE O., 2^{ième} adjointe La Goutelle</p> <p><u>Secrétaire de mairie :</u></p> <p>CHEFDEVILLE L.</p>	<p>BAYOT J., Chargé mission transport CD 63</p> <p>CHISSERE C. Enedis</p> <p><u>BEMO URBA & INFRA</u></p> <p>HOMBERT C., BEMO URBA INFRA</p> <p>VALENTIN S., BEMO Urba & Infra</p>
--	---

Excusés :

FERREC N., SCOT des Combrailles

M. le Maire de La Goutelle

MONEYRON A., COM. COM.

COURT C. DDT

Au cours de la projection portant sur la thématique des déplacements et des transports, les différents participants ont fait les apports suivants :

- La commune comprend 24 hameaux plus le bourg,
- La trame viaire se décompose comme suit :
 - 40 Km de voies communales classées ;
 - 21 Km de chemins ruraux ;
 - Une trentaine de Km de chemins d'exploitation ;
- Le véhicule communal chasse-neige (convention avec CD 63) assure le déneigement en premier des RD jusqu'au dernier village soit 11 km de plus par rapport à son circuit – Service non fait si le département est intervenu.

Les transports en commun :

- Le transport scolaire est ouvert aux usagers sous certaines conditions (effectif maximum). Il y a une ligne pour les primaires et une ligne pour les collégiens ; Les lignes de transport scolaire desservent une grande partie des hameaux ;
- Les scolaires peuvent emprunter la ligne n° 53 (ligne régulière) ;
- Le covoiturage se fait spontanément sur le centre bourg. Pas de problème particulier
- En fonction de manifestations spécifiques il peut se mettre en place une liaison spécifique avec le bus des Montagnes ;

Pas de plan de repérage des stationnements publics.

- Dans le bourg : 50 places ;
- Une quarantaine de places se situent le long des Routes Départementales (217 et 941). Soit un potentiel d'une centaine de places sur le bourg.

M. Clément BARTHOMEUF direction des routes est le service « référent » en matière de la gestion de la voirie départementale

Christian HOMBERT

